

AVERTISSEMENT

Le choix judicieux d'un meuble de bureau dépend de paramètres que l'acheteur public doit déterminer ou apprécier avec l'utilisateur.

La présente recommandation, qui a pour objectif d'aider tout acheteur dans cette démarche, privilégie l'expression fonctionnelle du besoin et permet d'élargir l'accès à la commande publique en plaçant le fabricant dans un cadre plus favorable à l'innovation.

La lecture de ce document doit inciter l'acheteur public à procéder avec méthode.

Aussi, afin de pouvoir définir avec précision les caractéristiques du mobilier recherché, la personne publique devra au préalable s'attacher à étudier avec objectivité, le besoin à satisfaire.

Pour cela, il lui est conseillé de lire attentivement les différents chapitres composant cette recommandation et de se laisser guider par celle-ci pour pouvoir franchir les principales étapes de son étude, depuis l'analyse fonctionnelle du besoin, jusqu'à la définition précise du produit incluant la référence aux normes et le contrôle de la qualité.

A cet effet, les arborescences regroupées dans l'annexe 1, donnent pour les trois principaux types d'ameublement de bureau un exemple d'approche fonctionnelle.